



AGRAFLORA ORGANICS INTERNATIONAL INC.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AgraFlora Organics annonce l'acquisition de Sanna Health

Vancouver, Colombie-Britannique / 13 mars 2020 — AgraFlora Organics International Inc. («AgraFlora» ou la «Société») (CSE : AGRA) (Frankfurt: PU31) (OTCPK : AGFAF) une société internationale de cannabis diversifiée et axée sur la croissance est heureuse d'annoncer qu'elle a finalisé son acquisition précédemment annoncée de Sanna Health Corp. («Sanna»), une entreprise canadienne de cannabis basée dans la région du Grand Toronto (RGT) qui détient une licence de culture standard, de traitement standard et de vente médicale octroyée en vertu de la Loi sur le cannabis.

À propos de Sanna Health

L'EXTRACTION

Le siège social de Sanna se situe dans la région du Grand Toronto, à seulement 30 minutes du centre-ville de Toronto, offrant à la société un accès sans limites au plus grand marché de cannabis canadien. L'installation phare de Sanna est située sur une superficie de 16 acres et comprend 27 000 pieds carrés d'espaces de culture et de transformation autorisés par Santé Canada. De plus, celle-ci possède une option d'expansion de sa zone de production actuelle à 89 000 pieds carrés, ainsi qu'à un vaste espace commercial et industriel pour une expansion future. Une fois que les modifications réglementaires prévues par l'Ontario entreront en vigueur et élargiront les opportunités de vente au détail, Sanna désire établir et exploiter un dispensaire directement sur place, ce qui permettra à la société de tirer profit de sa proximité avec les sept millions d'habitants de la région du Grand Toronto et de ses environs immédiats.

Avec des équipements d'extraction à l'éthanol installés sur site et des accords à marge élevée en cours de négociation pour traiter plus de 1 000 kg de biomasse de chanvre par mois, Sanna est prête à générer des flux de trésorerie durables à court terme. La société prévoit que, une fois optimisée, l'installation d'extraction de Sanna bénéficiera d'une capacité d'extraction annuelle de 250 000 kilogrammes de cannabis séché et de biomasse de chanvre, dont une grande partie sera fournie par la culture de cannabis en plein air de 88 acres située à moins de 90 minutes du siège social, permettant une logistique rationalisée et des coûts de transports réduits.

LA CULTURE EXTÉRIEURE

Sanna possède une demande de licence de culture extérieure concernant 88 acres qui est à un stade avancé auprès de Santé Canada. La société prévoit de soumettre son dossier de preuve vidéo pour son premier espace extérieur de 13 acres, la zone 1, immédiatement après la clôture de l'échange d'actions, en préparation de la saison de culture extérieure de 2020.

Située dans le sud-ouest de l'Ontario, la culture en plein air d'une superficie de 13 acres de la zone 1 de Sanna devrait produire plus de 1 000 kg par acre de fleur de cannabis de haute qualité à faible coût, avec un coût unitaire par gramme de moins de 0,10 \$. L'expansion de la zone de culture extérieure prévue dans

la zone deux de Sanna ajoutera 75 acres supplémentaires d'espace de culture. Une fois la licence obtenue, elle devrait produire plus de 75 000 kg de cannabis séché par récolte.

La société déploiera des variétés exclusives de graines de cannabis de type autofloraison et photopériode sur ses 8 hectares de culture en extérieur, optimisant ainsi les rendements de production. Sanna s'appuiera également sur divers concepts de culture et de physiologie des plantes dans le but d'améliorer les performances des plantes. Les concepts de culture de la société ont été développés sur cinq ans d'expérience de la culture commerciale canadienne et comprennent :

- des solutions exclusives de surveillance des sols et des éléments nutritifs et de surveillance de la santé des végétaux ;
- la fourniture cohérente des éléments primaires, secondaires et micronutriments idéaux ;
- l'évaluation et la compréhension de la rhizosphère ainsi que de ses effets sur les apports et le rendement ;
- la création de cultures plus résistantes aux parasites et aux maladies ; et,
- la manipulation des conditions de nutriments et de substrats pour améliorer la santé et le rendement des plantes.

Une fois en exploitation et sous réserve de l'approbation par Santé Canada, la véritable valeur de la culture en plein air de la société se concrétisera par sa capacité à servir de source solide pour les multiples actifs à valeur ajoutée en aval domiciliés sous la bannière d'AgraFlora. La mise en œuvre réussie d'une intégration verticale complète favorisera une efficacité accrue dans tous les canaux commerciaux et permettra une capture maximale de la marge économique pour l'entreprise, alors qu'AgraFlora continue de capitaliser sur la prochaine phase de normalisation du cannabis.

Le coût par gramme à récolter comprend toutes les dépenses d'exploitation telles que la main-d'œuvre, les fournitures, les consommables, les services et les frais généraux du personnel. Le coût total par gramme à récolter inclut toutes les dépenses d'exploitation, ainsi que les coûts en capital, y compris l'irrigation, les infrastructures de sécurité, ainsi que l'installation de séchage envisagée.

Les récoltes de la société en 2020 seront séchées et affinées sur place dans un bâtiment spécialement conçu pour le séchage, avec un plafond de 20 pieds et un système de contrôle du climat et de déshumidification, spécialement conçu pour maximiser l'efficacité du rendement.

LA DISTRIBUTION

Sanna a actuellement des ententes en place avec les détaillants de cannabis établis, Canna Cabana de High Tide Inc., ainsi que Delta 9 Cannabis Inc. (« Delta 9 »). Au total Canna Cabana et Delta9 disposeront de 45 points de vente au détail agréés et très fréquentés au Canada d'ici le premier trimestre 2020.

La société recherchera également des accords d'approvisionnement formels avec lesdits détaillants, à finaliser tout au long du premier trimestre de 2020, comprenant des conditions d'achat minimales annuelles ainsi que des initiatives de coopération stratégique en matière de marketing. En exploitant sa licence de vente médicale, Sanna prévoit le lancement de son site de commerce électronique destiné aux patients au cours du deuxième trimestre 2020.

La société va concevoir et construire un dispensaire de 1 500 pieds carrés directement sur son site autorisé de 16 acres dans la région du Grand Toronto capitalisant sur la population de plus de 7 millions d'habitants dans un rayon de 60 minutes soit l'un des plus importants marchés d'Amérique du Nord. La région du Grand Toronto est la plus grande région métropolitaine du Canada et offre à la société une occasion lucrative de conquérir une part importante du marché du cannabis au Canada.

Le dispensaire sur site prévu par Sanna va également amplifier le mandat d'intégration verticale de la société en associant une empreinte commerciale au trafic intense et une présence continue de la marque aux capacités de culture, de traitement et d'extraction existants.

Conformément aux termes d'un accord d'échange d'actions définitif (l'« accord ») entre la société, Sanna et les actionnaires de Sanna, la société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Sanna en échange de l'émission de 76 666 666 actions ordinaires de la société (les « actions d'AGRA ») au prix réputé de 0,30 \$ pour une contrepartie totale de 23 000 000 \$. L'accord prévoit en outre que les actionnaires de Sanna (chacun, une « personne restreinte ») qui reçoivent les actions d'AGRA seront soumis à un blocage échelonné de 18 mois, par lequel un tiers des actions AGRA de la personne restreinte deviendront négociables 6 mois après la clôture, un autre tiers seront négociables 12 mois après la clôture, et le dernier tiers deviendront négociables au plus tôt 18 mois après la clôture et à la date à laquelle Sanna recevra, par le biais de sa filiale en propriété exclusive, une licence de culture, tel qu'émis en vertu de la Loi sur le cannabis, relativement à son installation de culture proposée située à Binbrook, en Ontario.

À propos d'AgraFlora Organics International Inc.

AgraFlora Organics International Inc. est une entreprise de cannabis de premier plan qui crée de la valeur pour ses actionnaires grâce au développement d'actifs générateurs de revenus au sein de l'industrie mondiale du cannabis. AgraFlora se concentre principalement sur l'industrie canadienne du cannabis, le marché du cannabis légal le plus avancé et réglementé au monde. Les principaux actifs canadiens comprennent : Edibles & Infusions, une usine de fabrication entièrement automatisée à Winnipeg, MB servant à la production de produits comestibles de marque blanche et de consommation de marque, Propagation Services Canada, une serre commerciale à grande échelle située à Delta, en Colombie-Britannique, qui se concentre sur la refonte du marché canadien des fleurs de cannabis en offrant des fleurs puissantes à faible coût, et AAA Heidelberg, un producteur de cannabis spécialisé dans le cannabis artisanal situé à London, en Ontario. De plus, Farmako GmbH, filiale à 100 % d'AgraFlora, poursuit son objectif de devenir le principal distributeur européen de cannabis médical. Farmako a actuellement des opérations de distribution actives en Allemagne et prévoit commencer des opérations actives au Royaume-Uni en 2020. Pour plus d'informations, veuillez visiter : <https://agraflora.com/>.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Brandon Boddy
PDG & président
T : (604) 398-3147

Pour plus d'informations :

AgraFlora Organics International Inc.
Tim McNulty
E : ir@agraflora.com
T : (800) 783-6056

Pour les communications en français d'AgraFlora :
Remy Scalabrini, **Maricom Inc.**
E : rs@maricom.ca
T : (888) 585-MARI

Le CSE et le fournisseur de services d'information n'ont pas examiné le présent communiqué et n'assument aucune responsabilité quant à son exactitude ou sa pertinence.

Mise en garde concernant les informations prospectives

À l'exception des déclarations de faits historiques, le présent communiqué contient certaines « informations prospectives » au sens de la législation sur les valeurs mobilières applicable. Les informations prospectives sont souvent caractérisées par des mots telles que « planifier », « s'attendre », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer » et d'autres mots similaires, ou des déclarations indiquant que certains événements ou conditions « peut » ou « sera » se produire. Les déclarations prospectives sont basées sur les opinions et estimations à la date à laquelle elles sont formulées et sont soumises à une variété de risques et d'incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner des écarts importants entre les événements ou résultats réels et ceux anticipés dans les déclarations prospectives. déclarations incluant, sans toutefois s'y limiter, les retards ou les incertitudes concernant les approbations réglementaires, y compris celle du CST. Les informations prospectives comportent des incertitudes, notamment des facteurs indépendants de la volonté de la Société. Rien ne garantit que les plans commerciaux concernant AgraFlora Organics décrits dans le présent communiqué de presse entreront en vigueur aux conditions et dans le délai décrit dans le présent document. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les informations prospectives si la situation, les estimations ou les opinions de la direction devaient changer, sauf si la loi l'exige. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Des informations supplémentaires identifiant les risques et les incertitudes pouvant affecter les résultats financiers figurent dans les documents que la société a déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, disponibles à l'adresse www.sedar.com.